

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
5/07/2013

Dossier complet le
24/10/2013

N° d'enregistrement
F-053-13-C-0055

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE L'ILE MOLENE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE L'ILE MOLENE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ROCHER, JEAN-FRANCOIS, MAIRE

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

20

clôture de la station d'épuration en limite des 100 m

32

Linéaire total de réseaux à poser ± 6 100 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'assainissement des eaux usées est réalisé de manière autonome (à la parcelle) sur l'île de Molène. Les diagnostics réalisés par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif, géré par La Communauté de Communes du Pays d'Iroise) ont mis en évidence d'importants dysfonctionnements pouvant engendrer des pollutions et des risques sanitaires. Ces pollutions et risques ont par ailleurs été confirmés par l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées.

Pour répondre à cette problématique, la commune a donc décidé de réaliser un système d'assainissement des eaux usées collectif sur l'île.

4.2 Objectifs du projet

Résorber les problèmes d'assainissement non collectif sur l'île.

Réduire les risques sanitaires et de santé publique liés aux rejets directs d'eaux usées

Protéger le milieu naturel (zone NATURA 2000)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation des travaux de réseaux de collecte par tranche de travaux.

Réalisation de la station d'épuration et de la canalisation de rejet des eaux traitées en une seule tranche.

Travaux à prévoir pour la station d'épuration : terrassement des bassins et des voiries de ceinture, pose des géomembranes dans les bassins, remplissage des bassins, plantation des roseaux, pose des ouvrages annexes enterrés (dégrillage, chasse, poste de relèvement)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle station d'épuration de Molène sera dimensionnée pour :

- Capacité : 700 EH
- Charge organique : 42 kg de DBO5/jour
- Charges hydrauliques : 105 m3/jour (150 l/j/EH)

La filière d'assainissement retenue est celle des filtres plantés de roseaux à écoulement vertical. Ce procédé biologique à cultures fixées sur supports fins est basé sur la percolation des eaux brutes au travers de massifs filtrants (deux étages). Les roseaux plantés en surface de chaque filtre permettent d'éviter le colmatage des massifs et facilitent la percolation et les échanges gazeux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration préfectorale au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement,
- Etude au cas par cas au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement,
- Etude d'incidences NATURA 2000 au titre des articles L414-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- Enquête publique au titre des articles L123-1 et suivants du Code de l'Environnement si étude d'impact

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude au cas par cas au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Capacité nominale	700 EH
Capacité organique	42 kg de DBO5/j
Capacité hydraulique	105 m3/j
Surface	5000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ile Molène

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Coordonnées de la station X = 111597 ; y = 6839965

Point de rejet des eaux traitées : x = 112285 ; y = 6839967

Lambert 93

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non ^x

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

^x

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Construction de la station d'épuration

Construction du réseau de collecte des eaux usées

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zone naturelle

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

x

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme arrêté le 15 décembre 2005, approuvé le 12 juillet 2006 et rendu exécutoire le 2 septembre 2006. Cette parcelle est classée en zone Ns au PLU. Ce secteur délimite les espaces terrestres et marins, les sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentant un intérêt écologique au titre des articles L.146-6 et R.146-1 du Code de l'urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

x

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	x		ZNIEFF de type 2 de l'archipel de Molène ZNIEFF de type 1 de l'île de Molène - Ledenez Vras - Ledenez Vihan
en zone de montagne ?		x	
sur le territoire d'une commune littorale ?	x		Ile Molène
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	x		Parc naturel marin d'Iroise Parc naturel régional d'Armorique
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	x		site archéologique soumis à la loi sur l'archéologie préventive, avec un degré de protection 2
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		x	
dans un site ou sur des sols pollués ?		x	
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	
dans un site inscrit ou classé ?	x		Site classé de l'archipel de Molène et DPM
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	x		Zone NATURA 2000 de l'archipel de Molène et de l'île d'Ouessant 0 m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?		x	
est-il déficitaire en matériaux ?			
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		x	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	x		Sur l'emprise de la station d'épuration, le milieu sera remanié Les relevés réalisés n'ont pas mis en évidence de sensibilité particulière du site d'implantation des ouvrages
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	x		Le choix du point de rejet permet d'éviter la destruction d'habitats d'intérêts européens Impact positif sur la qualité des eaux du fait d'un meilleur traitement des eaux usées qu'actuellement

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	x	5000 m ² environ
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	x	Risque de submersion marine sur l'île (source : www.prim.net)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	x	Amélioration de la qualité sanitaire du milieu récepteur
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	x	L'étude courantologique a mis en évidence l'absence d'impact sanitaire du rejet d'eaux traitées
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	x	Pas ou peu d'électro-mécanique
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x	
	Engendre-t-il des odeurs ?	x	Les boues, principales source d'odeurs, se stabilisent en surface de lits.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	x	Le dégrillage se trouve dans un ouvrage fermé et enterré
	Engendre-t-il des vibrations ?	x	
	Est-il concerné par des vibrations ?	x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	x	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	x	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	x	Océan
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	x	Etude paysagère réalisée Choix du site d'implantation en fonction notamment de l'intégration des ouvrages
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	x	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
- 3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- 4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
- Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°** : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
- 5

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude d'impact - Version provisoire du 21 juin 2013

Etude d'incidences NATURA 2000 en version provisoire jointe à l'étude d'impact

Etude d'insertion paysagère des ouvrages en version provisoire

9. Engagement et signature

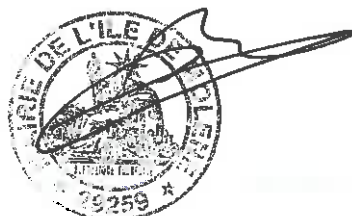
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ILE MOLENE

le, 21 JUIN 2013

JEAN-FRANCOIS ROCHER, MAIRE

Signature



Annexes dossier cas par cas : Construction du système d'assainissement collectif des
eaux usées de l'île de Molène (29)

[DOSSIER DE COMMISSION DES SITES CP 0613](#)

[ETUDE D'IMPACT V 24-06-2013](#)

[N2000-V1STEP-Molène-12-06-2013](#)

[Rapport-Molene-Actimar](#)

[RQr353 Etude hydrogéologique Ile de Molène 29](#)

[ZONAGE MOLENE 09-07-10](#)

[NOTICE D'IMPACT - COMPLEMENTS OCTOBRE 2013](#)